



Les résidences des sires de Créquy dans le Haut-Pays d'Artois

Habitat, cadre de vie et évolution de leur emprise
sociopolitique (XIV^e – XVI^e siècles)

par Victorien Leman

Lorsque l'on évoque aujourd'hui le nom de Créquy, deux localités émergent immédiatement dans les esprits : la première est Créquy, le village éponyme et très vraisemblablement berceau de la puissante famille du même nom, puis Fressin, où le promeneur peut encore admirer les impressionnants vestiges du château construit par Jean V au milieu du XV^e siècle. C'est cependant faire abstraction du fait que les Créquy avaient de très nombreuses possessions qui s'étendaient au-delà de Créquy, de Fressin, et même bien au-delà des frontières de l'actuel Pas-de-Calais. Dans cette optique, l'étude des résidences de la famille de Créquy est révélatrice de l'expansionnisme de ce lignage, de son rapport aux pouvoirs centraux et aux événements historiques d'une manière générale. Dans l'article qui suit, les réflexions avancées concerneront la branche aînée de la famille de Créquy, considérée comme l'origine et le point focal de la dizaine d'autres branches connue. Nos investigations tenteront de mettre en lumière l'habitat et le cadre de vie des Créquy dans le Haut-Pays d'Artois à la fin du Moyen Âge, et, dans un second temps, d'en tirer toutes les conséquences quant à l'évolution de l'emprise sociopolitique du lignage.

Les résidences des Créquy

Le point de départ d'une telle analyse est la constitution d'un inventaire du patrimoine foncier du lignage. A partir de ce premier inventaire, il a fallu déterminer lesquelles, parmi les localités repérées, étaient le siège d'une résidence. Pour cela, deux voies d'investigation ont été envisagées : tout d'abord, les hommages, aveux et dénombremens (dont les informations sont complétées de manière plus ponctuelle par les actes notariés), qui énoncent, quoique pas toujours, la présence de résidences ; la seconde piste ont été les paragraphes « Archéologie » rédigées par les érudits du XIX^e et du début du XX^e siècle dans les *Dictionnaires historiques et archéologiques* qui indiquent de manière exhaustive la présence de structures castrales, dont il faut ensuite confirmer la datation par une recherche en archives et/ou une enquête sur place. Le choix a en outre été fait d'exploiter les érudits du XIX^e siècle avant de les confronter aux sources et aux enquêtes de terrain. Cette démarche inversée a permis de tester la fiabilité des écrits des érudits, car, dans certains cas (notamment en raison des destructions d'archives dans les conflits du XX^e siècle), ils indiquent des éléments, matériels ou documentaires, qui ont disparus ou ont été perdus entretemps. Il en est ressorti que ces écrits faisaient preuve d'une grande précision dans l'inventaire des sources disponibles, tout en étant beaucoup plus critiquables sur le plan interprétatif. Il faut donc considérer ces travaux comme de véritables sources de travail. Dans le cas des résidences situées sur l'actuel département du Pas-de-Calais, le recours aux écrits de ces érudits locaux s'avère en outre absolument incontournable étant donné les nombreuses destructions subies par les archives au cours des époques moderne et contemporaine¹. Concernant le Haut-Pays d'Artois nous obtenons ainsi un corpus de 10 résidences ayant appartenues à la branche aînée à la fin du Moyen Âge. Outre Créquy et Fressin que nous évoquons plus haut, il s'agit des résidences de Canlers, Douriez, Dominois, Fléchin, Le Tronquoy, Longvilliers, Recques-sur-Course et Sains-lès-Fressin.

¹. V. LEMAN, *Les seigneurs de Créquy en leur château de Fressin : l'environnement matériel d'une famille d'aristocrates à la fin du Moyen Âge (1450-1515)*, mémoire de Master 1, sous la direction de P. RACINET, Amiens, 2011, p. 8-9.

La position sociale visiblement dominante de la famille de Créquy au sein du comté de Saint-Pol dès le début du XIIIe siècle montre que l'emprise du lignage est alors déjà fermement établie, vraisemblablement par le biais de la puissance militaire offerte par la possession d'un château. Il convient de rappeler à cet égard qu'aucune fouille n'ayant été menée à Créquy, il est pour le moment impossible de savoir quand a été créé le château, et par conséquent à partir de quand les Créquy y résident. Créquy semble en tout cas perdre sa fonction de résidence principale vers la fin du XIVe siècle. En effet, la seigneurie est concédée en douaire à Jeanne de Roye, épouse de Jean IV, qui la garde jusqu'à sa mort en 1425. Ceci n'empêche cependant pas la mention du « chastel » de Créquy duquel Jean IV fait découler son droit de haute, moyenne et basse justice dans son aveu et dénombrement de 1393². Ce sont ensuite Sains et, sans doute à partir du milieu de XVe siècle, si ce n'est avant, Fressin qui acquièrent le rôle de résidence principale pour le Haut-Pays d'Artois. La motte de Créquy est une plate-forme oscillant entre le cercle et le pentagone. Elle est entourée de fossés d'une profondeur variant entre 5 et 8m, pour une largeur allant de 10 à 20m. À l'ouest de la plate-forme se dresse un mamelon en forme de croissant qui domine la plate-forme d'une dizaine de mètres environ. On peut vraisemblablement supposer qu'il s'agisse de l'emplacement du donjon visible sur la gouache de Croÿ (**fig. 1**). G. Lefranc et F. Perreau y relèvent par ailleurs les vestiges d'un mur de silex de 1m30 d'épaisseur, devant probablement correspondre au soubassement (**fig. 2**). La gouache de Croÿ nous montre un château en grande partie ruiné avec une enceinte de forme circulaire ou ovale, sans tour de flanquement. Le donjon semble avoir été fendu en deux, peut-être signe d'un démantèlement. La disposition des fenêtres laisse supposer trois étages pour le donjon et un seul pour les bâtiments situés contre l'enceinte. Il est fort probable, si l'on compare les deux représentations, que le portrait de Jean V de 1474 prenne pour décor l'intérieur de ce donjon, puisque l'on peut apercevoir l'église de Créquy, similaire à celle représentée par Adrien de Montigny, en arrière-plan (**fig. 3**).



Fig. 1. Créquy sur une gouache des *Albums de Croÿ* (J.-M. Duvosquel)

². Arch. dép. du PdC, 84 J 10.

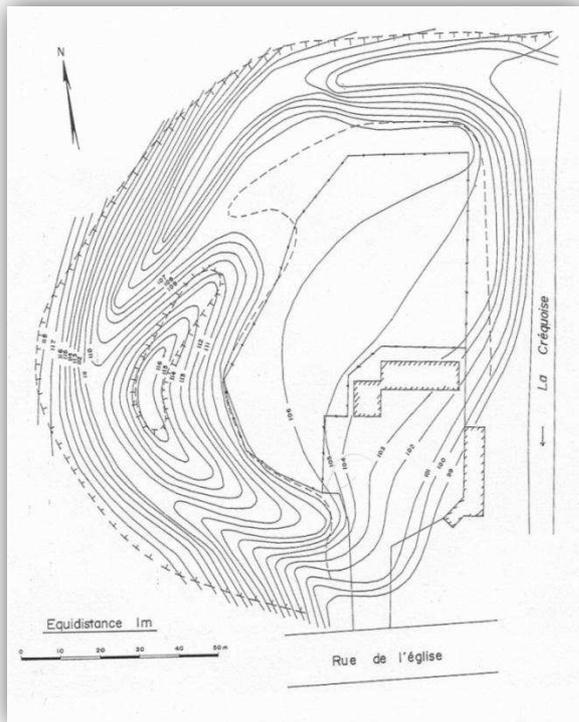


Fig. 2. Plan du site de Créquy
(Guy Lefranc et Francis Perreau)



Fig. 3. Portrait de Jean V de Créquy en 1474 (Bibl. royale de La Haye, ms 76^E10).



Fig. 4. Plan cadastral de Fressin
(www.geoportail.gouv.fr)

Les vestiges du château de Fressin se trouvent sur la rive droite de la Planquette, à un peu plus de 500m au sud-ouest de l'église paroissiale (fig. 4). L'étude architecturale menée par C. Corvisier dans le cadre d'un projet de mise en valeur touristique montre que dans l'état actuel, les élévations restantes sont du milieu du XVe siècle. Ses conclusions sont par ailleurs corroborées par les observations réalisées dans le cadre du Master 1³. Cependant, un texte de la bibliothèque d'Arras permet éventuellement de faire remonter l'existence d'un château à Fressin à la deuxième moitié du XIIIe siècle⁴, invitant à regarder d'un œil neuf certaines datations architecturales proposées par R. Rodière et jusqu'alors jugées aberrantes. Il reste cependant impossible, pour le moment, de déterminer avec certitude si le château actuel se trouve à l'emplacement d'un château antérieur ou s'il a été construit à un nouvel emplacement. Le site se divise en deux espaces : premièrement, une basse-cour polygonale asymétrique, puis une haute-cour quadrangulaire avec quatre tours d'angles et trois tours de flanquement. L'ensemble est ceint par des fossés pouvant aller jusqu'à 8 m de hauteur pour 45 m de largeur. S'il ne reste en élévation que la courtine nord-est, les tours de flanquements sud-est et la tour sud, la microtopographie permet de retrouver l'ensemble du tracé des murs et des tours arasées (fig. 5 et 6).

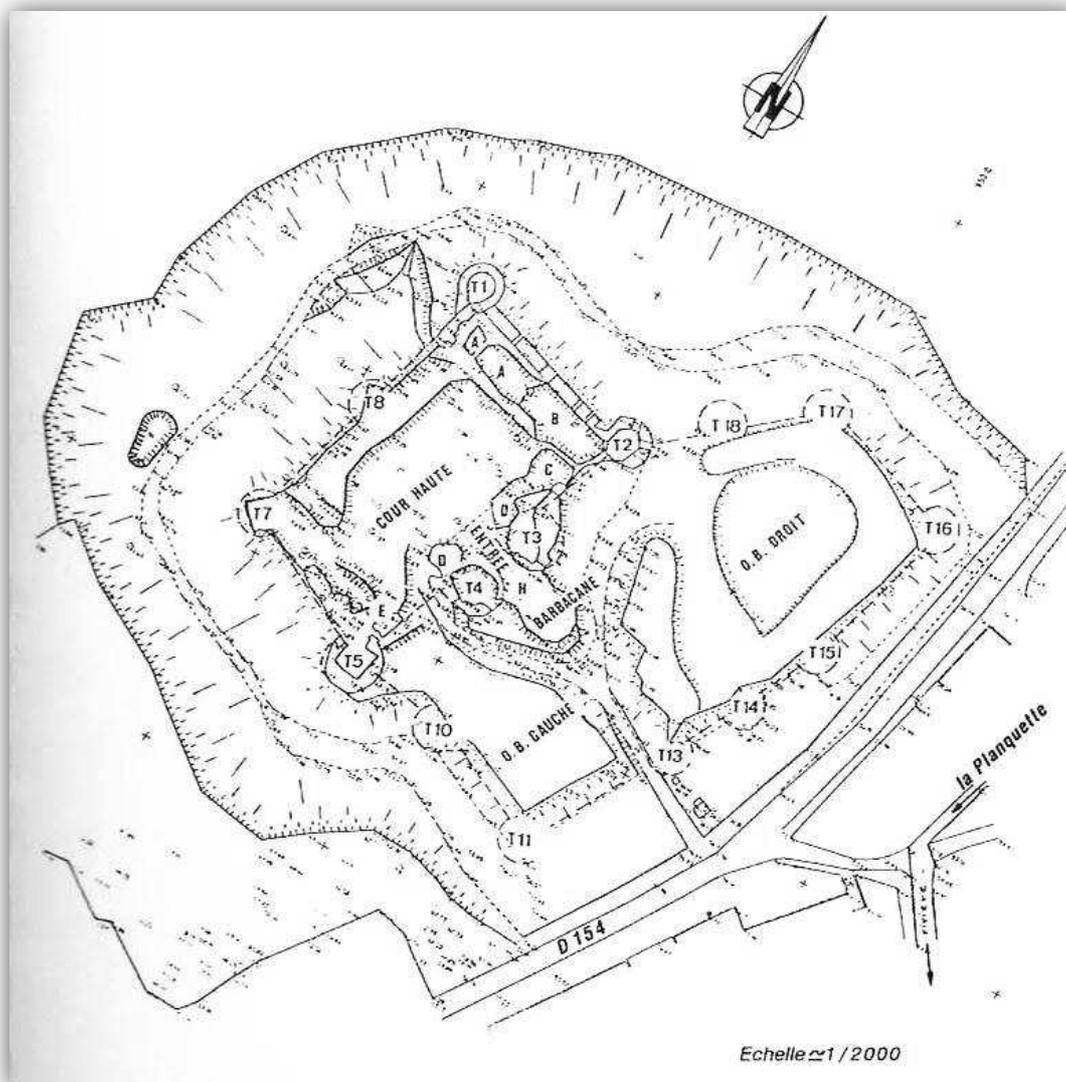


Fig. 5. Plan de masse du château de Fressin (mécénat technologique d'EDF, 1997).

³. V. LEMAN, *op. cit.*, *passim*.

⁴. Arras, BM, ms 291.

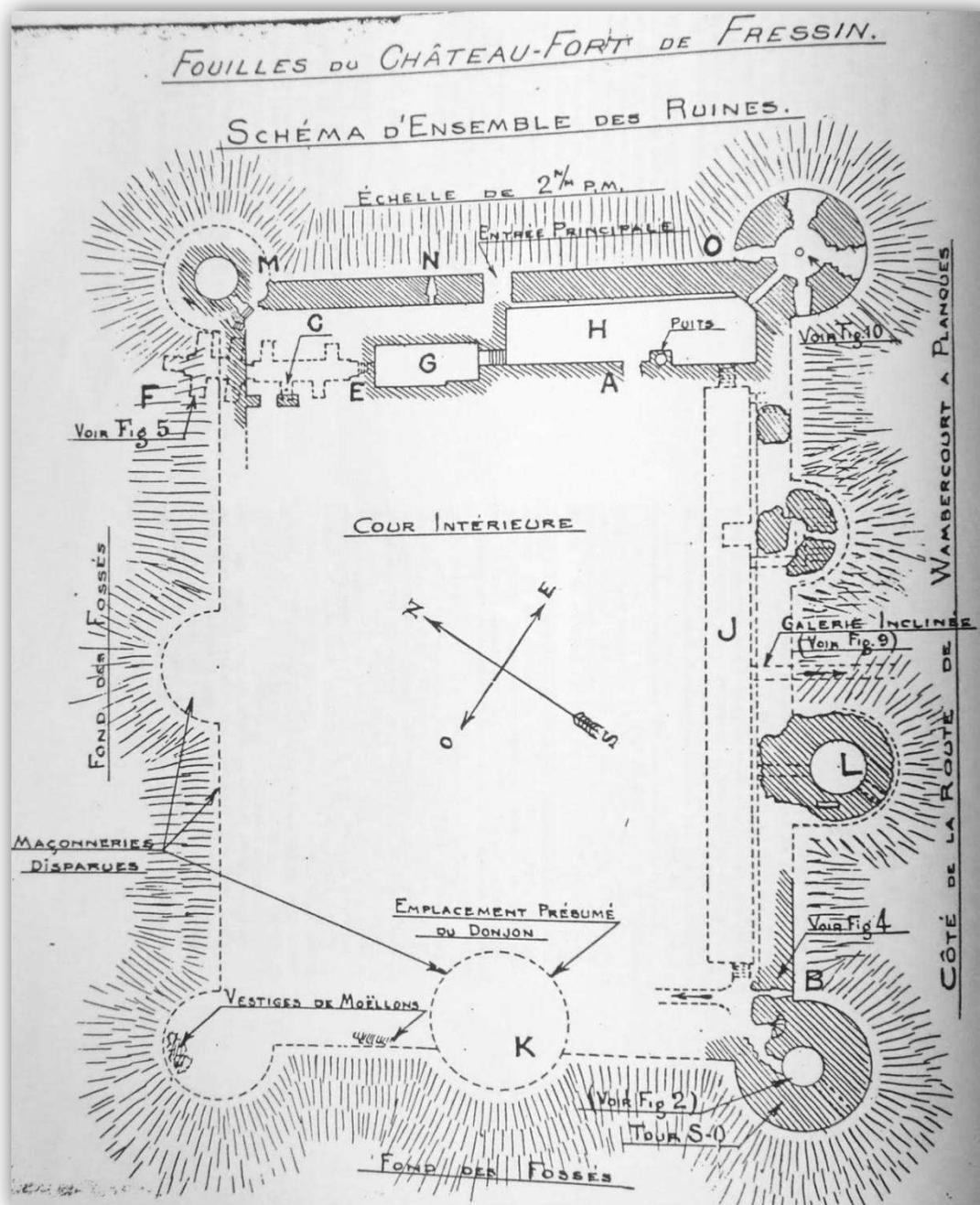


Fig. 6. Schéma de Fressin (Roger Rodière)

On retrouve un certain Enguerrand de Créquy, sire de Canlers entre 1361 et 1372⁵. La seigneurie semble avoir très longtemps appartenue à la famille d'Héricourt avant de tomber dans l'héritage des Créquy. On la retrouve ainsi en 1361 dans les mains de Guillaume de Créquy⁶. Le sire de Mailly y avoue un fief assez conséquent en 1393, mais son héritier de 1474 avoue quant à lui détenir haute, moyenne et basse justice sur « le ville » de Canlers ; il est possible qu'il ait joui de la résidence si tant est qu'elle existait encore à cette époque. L'inventaire après décès de 1515 nous apprend par ailleurs que Jean VI avait en sa possession un rapport de fief de Ferry de Mailly, chevalier, seigneur de Talmas, pour la terre de Canlers et de Sénécoville, en date du 8 mars 1437-

⁵. Arras, BM, ms 319 ; Arch. Nat., 306 AP 554 et 554-M ; Arch. Nat., 306 AP 659.

⁶. *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais ; arr. de Montreuil*, Arras, 1874, p. 131.

14387. Les relevés topographiques effectués par G. Lefranc et F. Perreau⁸ indiquent une plate-forme quadrangulaire de 23 mètres de côté environ, surplombant d'environ 2,50 m le bas des fossés et d'1,50 m le sol environnant, pour une largeur d'une dizaine de mètres. La plate-forme légèrement déséquilibrée dans son tracé sur son flanc sud pourrait bien indiquer la présence d'une structure maîtresse (**fig. 7 et 8**). La résidence n'apparaît pas sur la gouache de Croÿ représentant le village de Canlers⁹. Il est possible qu'elle ait déjà été détruite à cette époque.



Fig. 7. Vue aérienne de la motte de Canlers
(IGN via www.geoportail.gouv.fr)

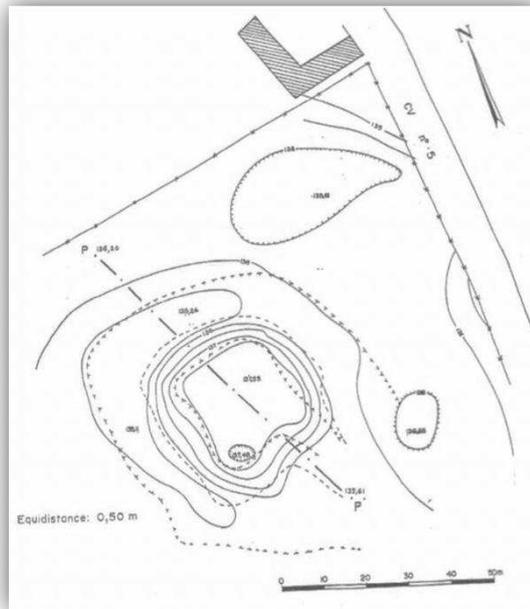


Fig. 8. Plan de la motte de Canlers
(Guy Lefranc et Francis Perreau).

La seigneurie de Douriez a été achetée à Oudart Blondel en 1437¹⁰ par Jean V, puis la gestion en est confiée à Raoul, son fils aîné, dès 1443¹¹. On le retrouve encore en 1458¹², puis, sans doute à l'issue de son décès, la seigneurie est confiée à François de Créquy¹³. Il y fait en particulier construire une église collégiale au début du XVIe siècle, qui devait ressembler à un écrin de pierre à la louange du lignage des Créquy ; on sait par exemple grâce à une description du XVIIe siècle que l'un des vitraux représentait une généalogie de la famille de Créquy, dont une copie était conservée au château de Frohen¹⁴. La résidence de Douriez se situe à l'extrémité sud de la place du village, face à la collégiale. Elle prend la forme d'un vaste corps de bâtiment linéaire en blocs de craie blanche, couvert d'ardoises. La porte cochère donne directement sur la place, sans doute dans un souci d'ostentation (**fig. 9**). Le bâti semble en bon état de conservation, cependant, comme la résidence est habitée de nos jours, il est difficile (en l'absence de relevé précis) de faire la part des élévations originelles des éventuelles réfections et/ou réaménagements postérieurs. On peut en outre constater une différenciation des élévations : l'aile Est s'élève sur deux niveaux, avec de nombreuses fenêtres et des contreforts ; il pourrait s'agir du logis seigneurial. L'aile ouest présente des élévations moins hautes, avec des ouvertures moins nombreuses et moins importantes, ainsi qu'un pigeonnier ; peut-on y voir des bâtiments de service ? (**fig. 10**)

7. P. TIERNY, *op. cit.*, p. 433.

8. G. LEFRANC, F. PERREAU, *op. cit.*, p. 124 à 126.

9. J.-M. DUVOSQUEL, *Albums de Croÿ*, tome XX, p. 138.

10. *Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais ; arr. Montreuil, Arras, 1874*, p. 34.

11. Arch. Nat., X 1c 167 n°14 et 15.

12. Arch. dép. du Nord, 1 G 489 n°2553 et 2554.

13. Arch. Nat., JJ 213.

14. *Épigraphie du département du Pas-de-Calais*, tome IV : arrondissement de Montreuil, p. 32-39.



Fig. 9. Porte cochère de Douriez (cliché V. Leman)

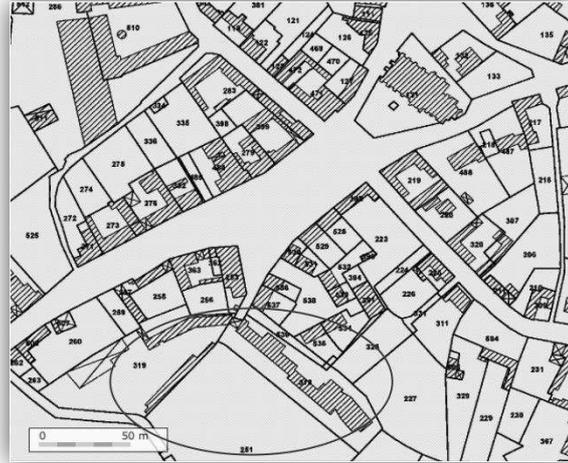


Fig. 10. L'aile de Douriez (www.geoportail.gouv.fr)

Si l'on s'en remet à Ph. Seydoux, la seigneurie de Dominois aurait appartenu à François de Créquy et à Marguerite Blondel, en tant que dépendance de la seigneurie de Douriez¹⁵, et il ne fait aucun doute que Dominois apparaît dans la titulature du chef de famille au XVI^e siècle¹⁶. L'emplacement de la résidence reste indéterminé ; il est difficile d'affirmer qu'elle se trouvait bien sous l'emplacement de la gentilhommière actuelle. Le 4 juillet 1386, Willaume de Bainghetun, alors seigneur de Dominois, avoue « tenir un manoir audit lieu »¹⁷. Cependant, ce terme de manoir est très ambigu ; faut-il l'entendre au sens d'exploitation agricole comme cela est suggéré dans le *Dictionnaire du Moyen Âge*¹⁸ ? Ou plutôt au sens de résidence seigneuriale plus ou moins fortifiée ainsi que J.M. Pesez l'analyse¹⁹ ? Il semble en effet que dans l'Ouest et le Nord-Ouest de la France, le terme de « maison-forte », courant dans les régions orientales, soit remplacé par le terme de « manoir », qui désignerait les mêmes types de structures. Cependant, un ensemble de documents des années 1653-1655 indique la présence d'un « chasteau » à Dominois, auquel les habitants du village ajoutent, avec l'accord du seigneur du lieu, un pont-levis, des palissades, et curent les fossés entourant la structure, « pour éviter aux passages des coureurs ». Un document du 4 août 1654 issu de la même liasse donne par ailleurs une bonne idée de l'ensemble résidentiel : on y trouve « basse-court, jardins, fructifiers et pres », ainsi que des « estables, granges, [...] bergeries », un pigeonnier, des « houblonnières » qui côtoient une « maison seigneuriale » et une « escurye ». L'auteur de l'acte, quoiqu'il utilise le terme de « chasteau », va jusqu'à qualifier l'ensemble de « forteresse »²⁰.

Un document non daté, cité dans l'inventaire de 1515, nous apprend que Jean V se porte candidat à la succession d'Antoine de Haverskerque, seigneur de Fléchin et de Fontaines²¹. Or, les comptes de la châtellenie d'Aire²², dont relève Fléchin, indiquent qu'un droit de relief a été payé par le seigneur de Créquy en 1450 au titre de la succession d'Antoine de Haverskerque²³. Antoine de Créquy s'en sépare à la fin du XVI^e siècle au profit des Noyelles²⁴. Ph. Seydoux relève la présence d'un château appartenant à Jean V de Créquy au milieu du XV^e siècle²⁵, qui aurait été confisqué en

15. Ph. SEYDOUX, *Gentilhommières en Picardie. Ponthieu et Vimeu*, Paris, s.d., p. 41.

16. Arch. dép. de la Somme, 1B1, f°17 r° et v°.

17. Arch. dép. de la Somme, F 408.

18. C. GAUVARD, A. DE LIBERA, M. ZINK (dir.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2009 (1^{ère} édition : 2002), p. 874, s.t. « Manoir ».

19. M. BUR (dir.), *op. cit.*, Paris, 1986, p. 334.

20. Arch. dép. de la Somme, E 286.

21. P. TIERNY, « Inventaire après décès de Jean VI de Créquy au château de Fressin en 1515 », *Bulletin de la Commission départementale des Monuments Historiques du Pas-de-Calais*, tome 5, 2^e livraison, Arras, 1932, p. 434.

22. Aire-sur-la-Lys, Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, chef-lieu de cant.

23. Arch. dép. du Nord, B 13848, f° 56.

24. Arch. dép. du Nord, B 1631.

25. Ph. SEYDOUX, *Gentilhommières d'Artois et du Boulonnais*, tome 2, Paris, s.d., p. 94.

1544 par Charles Quint, pour y placer une garnison. Son intérêt militaire s'explique peut-être par sa proximité avec la ville de Théroüanne²⁶. Si aujourd'hui il ne subsiste du château de Fléchin qu'une vaste motte (ce qui était déjà le cas au début du XIXe siècle ; **fig. 11**), la gouache de Croÿ et son croquis préparatoire délivre la vision d'une résidence particulièrement développée (**fig. 12**). L'édifice en pierre offre un imposant front d'entrée encadré par deux tours rondes. On soulignera, à l'instar de Ph. Seydoux, la présence d'un corps de logis à pas de moineau qui date vraisemblablement de la reconstruction de la résidence après un incendie au milieu du XVIe siècle.

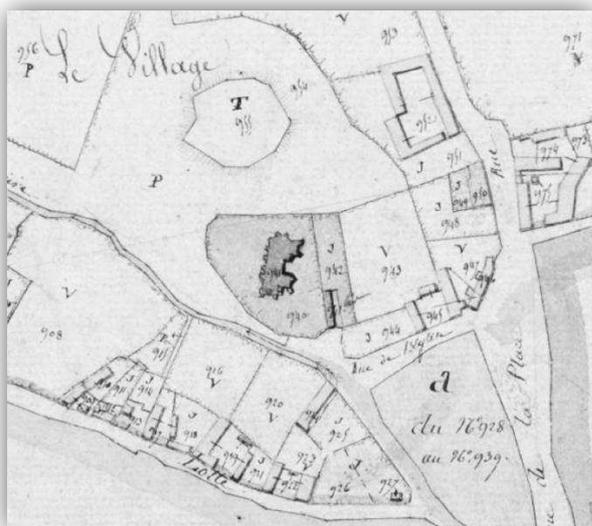


Fig. 11. Cadastre napoléonien de Fléchin. 1830.
(Arch. dép. du PdC, 3P 336/3)



Fig. 12. Détail de la gouache de Fléchin dans les Albums de Croÿ (J.-M. Duvoisquel)



Fig. 13. Cadastre napoléonien du Tronquoy à Fressin. 1831.
(Arch. dép. du PdC, 3P 359/14)

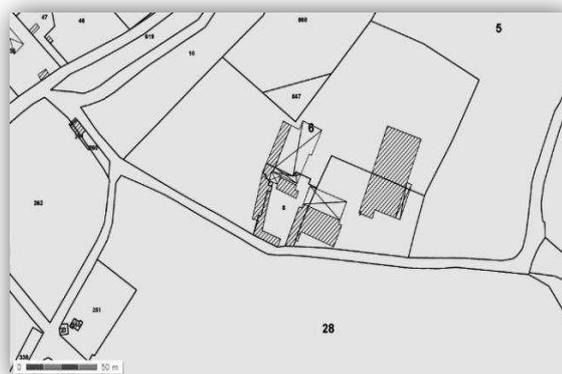


Fig. 14. Cadastre actuel du Tronquoy
(www.geoportail.gouv.fr)

²⁶. *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais ; arr. de Saint-Omer, tome 3*, Arras, 1883, p. 162 et sq.

Le Tronquoy est l'un des principaux fiefs de la mouvance de Créquy, situé sur le terroir de Fressin²⁷. En 1361 et en 1384, plusieurs actes nous font part de l'existence d'un Guillaume ou Willaume de Créquy, seigneur du Tronquoy. La généalogie dressée par C.A. Fromentin nous apprend qu'il s'agirait du second fils de Jean I^{er} bis et qu'il serait mort sans postérité. On peut remarquer la présence d'un corps de ferme en U sur le cadastre du XIX^e siècle, mais le bâti a été totalement remanié comme le montre le cadastre actuel (**fig. 13 et 14**). Il nous est donc impossible d'en tirer quelque chose archéologiquement.

La châtelainie de Longvilliers ne fait qu'un très court passage dans le patrimoine des Créquy. En effet, François de Créquy en obtient la tutelle par son mariage avec Marguerite Blondel en 1473²⁸. Le couple étant mort sans enfant vers 1518, la châtelainie passe à d'autres seigneurs issus de la parenté proche des Blondel²⁹, tandis que ce qui appartenait en propre à François fait retour aux fils du chef de famille³⁰. D'après R. Rodière, le château était l'un des points majeurs de la défense du comté de Boulogne³¹. La résidence dans son état actuel est en très grande partie ruinée. Seuls subsistent quelques vestiges et notamment la tour et l'aile nord (**fig. 15**). Un inventaire après décès de 1602 évoque une enceinte de plan carré, flanquée de 5 tours couronnées de mâchicoulis et couvertes par des poivrières d'ardoises.



Fig. 15. Cadastre actuel de Longvilliers
(www.geoportail.gouv.fr)

La seigneurie de Recques dépend du château de Longvilliers et a donc connu un sort similaire en ce qui concerne ses propriétaires³². La résidence a aujourd'hui totalement disparue mais l'on peut supposer qu'elle se situait à 260 m au nord-est de l'église. En effet, un château est bel et bien mentionné dans la documentation seigneuriale³³. Or, si ce n'est un château du XVIII^e siècle, il ne subsiste *a priori* plus aucune structure médiévale visible à Recques-sur-Course. Cependant, le cadastre du XIX^e siècle indique la présence d'un toponyme « fond de la Tour », auquel fait écho encore aujourd'hui le nom de rue « impasse de la Tour » (**fig. 16 et 17**). Or, on remarquera, à partir de la carte IGN et d'une enquête de terrain, la présence d'une excroissance topographique circulaire à environ 200m au nord-ouest de l'église. On peut dès lors émettre l'hypothèse que la résidence d'origine médiévale de Recques se trouvait au sommet de ce promontoire, et que sa présence a été cristallisée dans la toponymie. L'hypothèse émise à partir de ces observations de terrain semble bien correspondre aux descriptions offertes par la documentation d'archive. Ainsi, un acte de donation du château de Recques passé le 8 septembre 1433 indique : « *le motte et le maison que on dit le chastel de Recque, contenant 2 journeus ou environ de tous les encloz de gardin et pastich et place* »³⁴. La résidence semble

²⁷. Arch. dép. du Nord, B 17169 ; Arch. dép. du Pas-de-Calais, 84 J 10.

²⁸. Ph. SEYDOUX, *Gentilhommes d'Artois et du Boulonnais*, tome II, Paris, s.d., p. 81-83.

²⁹. M. CHAMPAGNE, *Histoire de la châtelainie de Longvilliers*, tome III, s.l., s.d., *passim*.

³⁰. R. RODIERE, *Épigraphie du Pas-de-Calais. Arrondissement de Saint-Pol*, Arras, 1883, s.t. « Douriez », p. 1254 *et sq.*

³¹. *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais ; arr. Montreuil*, Arras, 1874, p. 112-115.

³². M. CHAMPAGNE, *op. cit.*, *passim*.

³³. M. CHAMPAGNE, *op. cit.*, p.37.

³⁴. Arch. dép. du PdC, 12 J 1/211-2, p. 835 à 843.

encore présente en 1574, date à laquelle un rapport de fief relève « *ung lieu et manoir seigneurial vulgairement appelé la Mothe de Recque, amasé de maison manable, grange, estable et mareschaussée avecq un jardin fructier* ».

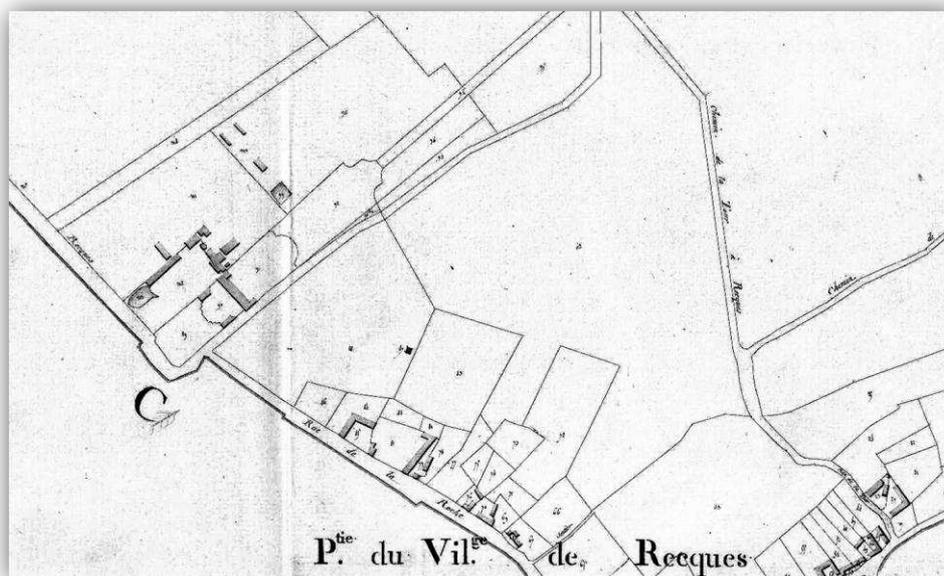


Fig. 16. Cadastre napoléonien de Recques (sur Course). 1816. À gauche, le château du XVIII^e s., à droite le « chemin de la Tour » devenant « rue de la Tour ». (Arch. dép. du PdC, 3P 1010/28)



Fig. 17. L'emplacement de la résidence de Recques sur la carte IGN. (www.geoportail.gouv.fr)

Alors qu'elle avait vraisemblablement été démembrée dans le courant du XIII^e siècle au profit de la branche des Créquy-Rimboval, à l'image de quelques autres seigneuries, Sains est racheté en 1400 par Jean IV, qui profite des problèmes financiers de son parent³⁵. La résidence de Sains est en particulier connue pour avoir accueilli à dîner le duc Philippe Le Hardi, le 1^{er} octobre 1389, alors que celui-ci se rendait à Hesdin³⁶. Le « chastel » de Sains est mentionné une première fois dans l'aveu et dénombrement de 1393³⁷, où il est cité comme concédé en fief à Pierre de Créquy, probablement issu de la branche des Rimboval. En 1446, le contrat de mariage entre Jean V de Créquy et Louise de la Tour d'Auvergne, stipule la concession en douaire du « *chastel et lieu de*

³⁵. M. BECUWE, *op. cit.*, p. 31.

³⁶. E. PETIT, *Itinéraires de Philippe Le Hardi et de Jean Sans Peur, ducs de Bourgogne (1363-1419) d'après les comptes de dépenses de leur hôtel*, Paris, 1888, p. 214.

³⁷. Arch. dép. du PdC, 84 J 10.

Sains, avec ses réduits ou demeures pour faire sa demeure »³⁸. Il est ensuite qualifié de forteresse, au même titre que les résidences de Créquy et Fressin, dans l'aveu et dénombrement de 1474³⁹, qui semble en outre témoigner d'un effort considérable de mise en défense de ces trois structures. Il ne reste plus aujourd'hui du château de Sains que le tracé atténué des fossés, dans un pré à environ 100 m au nord-est de l'église (**fig. 18 et 19**), inscrit dans un quadrilatère de 70 m par 60 m environ. Il est difficile de dire si la plate-forme était aussi basse ou si son exploitation agricole a entraîné son arasement. Dans l'état actuel, la plate-forme n'a pas une hauteur plus marquée que l'espace à l'extérieur des fossés. Si tel était bien le cas, la résidence de Sains a l'un des critères morphologiques qui permettrait de la voir comme une « maison-forte », ainsi que le pensent Ph. Queste⁴⁰, E. Sirot⁴¹, G. Lefranc et F. Perreau⁴², ou encore G. Fournier⁴³ avant eux, qui fleurissent à partir du XIIIe siècle notamment. Adrien de Montigny n'a pas réalisé de gouache pour Sains, qu'il amalgame avec l'arrière-plan de la représentation de Fressin, il nous est donc impossible de connaître l'allure de la résidence. Cette absence de représentation indique peut-être qu'au début du XVIIe siècle, il n'y avait plus rien de particulier à représenter : soit, que la résidence ait été transformée en simple exploitation agricole indifférenciable du reste de l'habitat villageois, soit, que le château était déjà totalement détruit.



Fig. 18. Motte de Sains-lès-Fressin (Cliché V. Leman)

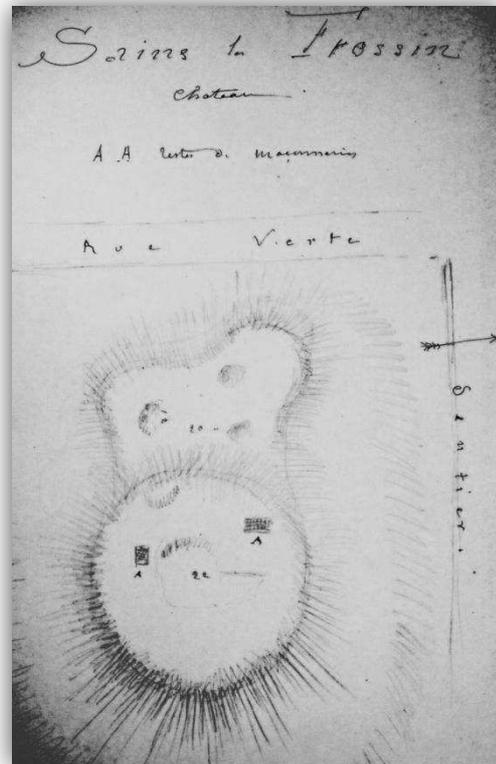


Fig. 19. Motte de Sains-lès-Fressin dessinée par Clovis Normand. Fin XIXe s. (Arch. dép. du PdC, 24J 110)

En sus de ces dix résidences que nous venons d'évoquer, la documentation permet de mettre en évidence un certain nombre de cas particuliers. Tout d'abord, le *Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais* permet de souligner la présence de structures résidentielles à Gennes-Ivergny et à Wambercourt. Or, nos sources indiquent que ces seigneuries appartenaient aux Créquy à la fin du Moyen Âge. Cependant, une rapide enquête de terrain permet de se rendre compte que les résidences en question semblent avoir été construites à l'Époque moderne, dont elles présentent

³⁸. BnF, *Cinq Cents de Colbert*, vol. 82, f° 89 r° à 95v°.

³⁹. Arch. dép. du Nord, B 17159.

⁴⁰. Ph. QUESTE, *Le château dans l'Audomarois médiéval*, coll. Études & documents n° 16, CHHP, Fauquembergues, 1997, p. 18-21.

⁴¹. E. SIROT, *Noble et forte maison, l'habitat seigneurial dans les campagnes médiévales, du milieu du XIIème siècle au début du XVIème siècle*, Paris, 2007, *passim*.

⁴². G. LEFRANC, F. PERREAU, *op. cit.*, *passim*.

⁴³. G. FOURNIER, *Le château dans la France médiévale, essai de sociologie monumentale*, Paris, 1978, *passim*.

les caractéristiques architecturales. Il est donc fort probable que les Créquy n'avaient pas installé de structures castrales à ces endroits. Le cas de Wandonne diffère quelque peu. Nous savons par les aveux et dénombrement du comté de Saint-Pol⁴⁴ que les Créquy possédaient Wandonne à la fin du Moyen Âge. Des structures médiévales sont par ailleurs encore visibles sur le terrain. Néanmoins, l'aveu de 1474 nous apprend que les résidences de Wandonne sont habitées par la famille éponyme, et par le sire de Lalaing et son épouse, Jeanne de Créquy, dans le cas du fief de Milfaut. Les résidences de Wandonne semblent ainsi n'avoir jamais été occupées par les Créquy de la branche aînée, mais plutôt concédées en fiefs à des lignages alliés.

L'espace domestique

Sans grande surprise, l'analyse des formes des résidences du corpus nous apprend que les résidences les plus anciennes prennent la forme de châteaux à motte. C'est bien entendu le cas de Créquy, qui doit sans doute être considérée comme la résidence la plus ancienne du lignage avec sa plate-forme pentagonale d'environ 95 m de diamètre, entourée de fossés dont la profondeur varie de 5 à 8m, pour une largeur de 10 à 20 m. En outre, la forme des élévations révélées par la gouache de Croÿ suggère un château anglo-normand avec une tour maîtresse, dont on ne saurait cependant dire, à partir de la gouache seule, si elle est une tour porche, appuyée contre une courtine polygonale presque circulaire, à contreforts, ou une tour maîtresse n'abritant pas l'entrée. L'ensemble fait fortement penser aux restitutions de châteaux des XIe-XIIe siècles, tel que celui de Condé-sur-Escaut⁴⁵ ou de Château-Ganne⁴⁶, pour ne citer que ces exemples⁴⁷. De même, en ce qui concerne les résidences de Sains et de Torcy. En effet, si elles entrent assez tardivement dans l'escarcelle de la branche aînée, il est fort probable que les mottes qui les constituent indiquent une construction au plus tard dans le courant du XIIIe siècle, au moment où ces seigneuries n'appartiennent pas directement au sire de Créquy⁴⁸. Les enquêtes de terrain permettent d'affirmer que les deux structures présentent des profils circulaires, même s'il est difficile d'en préciser les mesures exactes en l'absence de relevés topographiques précis. L'observation des photographies aériennes et des cadastres montre cependant que la motte de Sains s'inscrivait dans un quadrilatère de 70 m par 60 m. La résidence de Canlers intègre le patrimoine lignager à peu près au même moment que les deux précédentes, vers le XIVe siècle, sans qu'il soit pour autant possible de dire avec certitude s'il existait une résidence en ces lieux auparavant. Le plan établi par G. Lefranc et F. Perreau montre que la motte de Canlers a la forme d'un quadrilatère assez régulier de 23 m de côtés environ, ce qui en fait la structure la plus petite répertoriée jusqu'à présent, et pousse les auteurs à la qualifier de « maison-forte », datant probablement du XIIIe siècle⁴⁹.

Il apparaît cependant beaucoup plus étrange que le même phénomène s'applique à d'autres résidences. Ainsi, si l'on prend les documents textuels et iconographiques qui concernent la motte de Recques-sur-Course, acquise par le lignage au XVIe siècle, on constate qu'elle prend également la forme d'un château à motte. Or, il s'agit d'une date extrêmement tardive si l'on en croit la chronologie de l'évolution castrale couramment admise, qui cantonne le modèle du château à motte aux alentours des Xe - XIIe siècles. Le lecteur pourrait objecter que, dans les cas précités, il y a tout lieu de croire que ces résidences ont été édifiées bien avant leur acquisition par les Créquy et il aurait bien raison. Cependant, même si ces résidences sont édifiées antérieurement pourquoi leur structure n'a-t-elle pas été modifiée au cours du temps ? En outre comment expliquer que d'autres résidences sont réaménagées voire construites sur le modèle du château à motte, comme c'est le cas pour Fléchin, Fressin, et peut-être Longvilliers ? La résidence de Fléchin est ainsi constituée d'une motte lorsqu'elle tombe dans l'escarcelle des Créquy, comme en témoigne encore le croquis préparatoire à la gouache de Croÿ au début du XVIIe siècle. Or, on sait que ce château fut détruit par un incendie au milieu du XVIe siècle. Antoine de Créquy le fait alors reconstruire sur le même

⁴⁴. Arch. dép. du Nord, B 17169 ; Arch. dép. du PdC, 84 J 10.

⁴⁵. Nord, chef-lieu de canton, arr. de Valenciennes.

⁴⁶. Commune de La Pommeraye, Calvados, canton de Thury-Harcourt, arr. de Caen.

⁴⁷. L. DEGROISILLES, L. DROIN, *Images d'archives, archives du sol. La fouille du château de Condé-sur-l'Escaut*, Amiens, 2010 ; A.-M. FLAMBARD-HERICHER, *Le château-Ganne : premiers résultats de la fouille archéologique*, Caen, 2008.

⁴⁸. G. LEFRANC, F. PERREAU, *op. cit.*, *passim*.

⁴⁹. *Idem*, p. 124-126.

modèle que précédemment⁵⁰, signe que le château à motte est encore à cette époque un modèle pour les résidences seigneuriales. La pérennité de l'occupation du château de Boves y fait également écho. S'il ne semble faire aucun doute que les châteaux à motte ne sont pas abandonnés par leurs seigneurs à la fin du XIIe siècle comme le voudrait la chronologie académique, l'exemple de résidences construites sur ce même modèle encore à la fin du Moyen Âge et pendant l'Époque moderne invite à revoir les connaissances communément admises. Ainsi, le château de Fressin, construit par Jean V au milieu du XVe siècle, ne procède pas moins du même schéma de construction que celui mis en œuvre dès le Xe siècle par les concepteurs de résidences seigneuriales. L'étude des coupes topographiques établies par la DRAC dans les années 1990 permet de le montrer (fig. 20). On voit ainsi clairement que la motte de la haute-cour s'appuie sur le terrain naturel tout en étant surélevée par le rejet, à son sommet, des terres provenant du creusement des fossés. De même, les maçonneries du front sud s'appuient sur l'escarpe de la motte en la masquant, ce qui devait renforcer l'impression de hauteur des élévations. On constate ainsi que la résidence seigneuriale se trouve en surplomb de la basse-cour, sur une motte anthropique prenant appui sur la topographie naturelle du site choisi, formant une structure similaire, dans sa forme, aux mottes castrales des XIe-XIIIe siècles. Bien qu'aucune preuve ne permette d'étayer l'hypothèse, la très grande similitude avec le château de Longvilliers, tant dans le choix du site que dans les techniques de constructions, suggère une élévation voisine, chronologiquement et structurellement, du château de Fressin. Il ressort donc du corpus que le château à motte semble avoir eu une stabilité bien plus longue que celle couramment admise. Il est difficile de dire en l'état actuel des recherches s'il s'agit d'un manque de moyen pour adapter les structures préexistantes (ce qui ne semble pas être le cas puisque des résidences sont construites *ex nihilo* sur ce modèle à la fin du Moyen Âge et à l'Époque moderne) ou plutôt d'un mode de construction assumé, témoignant du caractère seigneurial de l'édifice, en le rattachant à une tradition résidentielle noble. Dans tous les cas, la chronologie de l'évolution de l'architecture castrale, qui s'appuie actuellement essentiellement sur les cas des grandes structures princières ou royales, est à nuancer ou à revoir dès lors que l'on s'intéresse à un échelon social inférieur, plus répandu.

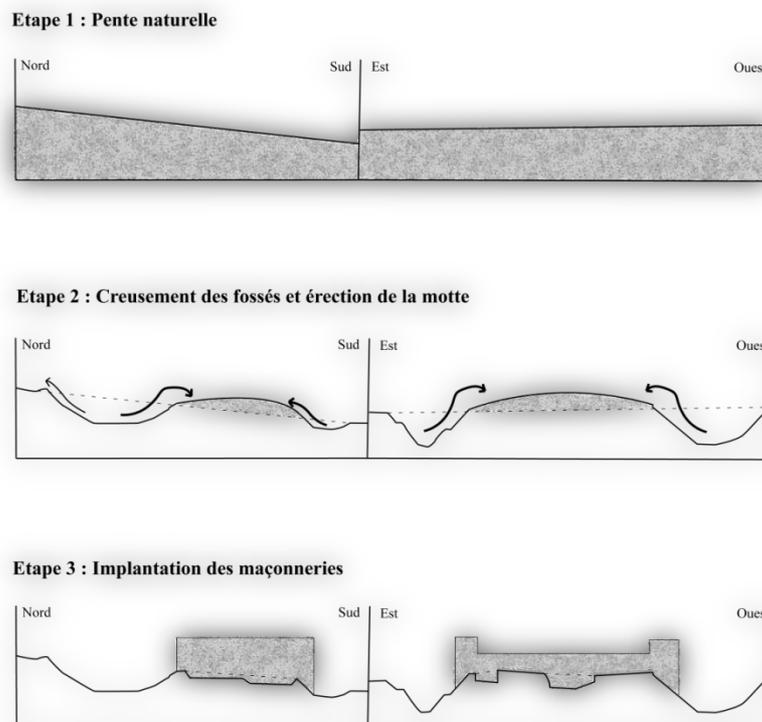


Fig. 20. Restitution établie à partir des coupes topographiques à Fressin (DRAC, 1990)

⁵⁰. Ph. SEYDOUX, *op. cit.*, p. 64.

La plupart des résidences du corpus, en plus d'adopter le modèle du château à motte ainsi que nous venons de le voir, présente une nette distinction entre un espace résidentiel noble et un pôle agricole économique. L'étude des plans des résidences de Longvilliers et de Fressin est, à ce titre, particulièrement révélatrice (**fig. 5 et 15**). Dans les deux cas, on constate en effet une distinction spatiale sans ambiguïté. Le premier espace dans l'ordre du cheminement vers le logis seigneurial prend la forme d'une cour de forme polygonale plus ou moins régulière, close de courtines et de tour de flanquement. L'accès au complexe castral se fait systématiquement par l'enclos de cette première cour, pour accéder ensuite à un second espace, le pôle noble, au sein duquel se déploie l'ensemble des bâtiments résidentiels. La gouache de Croÿ représentant le village de Fressin montre que la haute-cour domine largement, par la hauteur de ses murs, le pôle économique. S'il est difficile de confirmer une telle disproportion des édifices, il ne fait en tout cas aucun doute que l'accès au pôle noble devait être scénarisé, afin de mettre en valeur au maximum les bâtiments seigneuriaux. Ainsi, à Fressin la hauteur des courtines du pôle noble est surélevée par rapport à la première cour car elle bénéficie et exploite la déclivité naturelle du coteau dominant la vallée de la Planquette. On sait également, par un texte de 1604⁵¹, qu'une sculpture héraldique monumentale se trouvait au-dessus de l'accès à la haute-cour, à la manière d'une borne marquant le passage dans l'espace seigneurial⁵². Dans le cas de Longvilliers, la disposition des accès, indiquée sur le cadastre du XIXe siècle (**fig. 21**), induit un cheminement qui force le visiteur à longer le pôle noble avant de pouvoir y accéder ; face à l'entrée de la haute-cour se trouve le corps de logis principal, qui fait par ailleurs face à l'église et au village, largement mis en valeur ainsi autant du point de vue du visiteur de la résidence que du point de vue extérieur. Les basses-cours sont par ailleurs systématiquement plus larges que les hautes-cours, ce qui devait produire un effet en trompe-l'œil rendant plus imposante encore la résidence, à la manière de ce qui a été observé pour Middelburg ou Fressin⁵³. Les vestiges de la résidence de Fléchin sont moins probants, mais la gouache de Croÿ, relativement précise en l'occurrence, donne à voir un logis seigneurial dominant une cour rectangulaire délimitée par une courtine et deux tours d'angles encadrant un pont-levis.

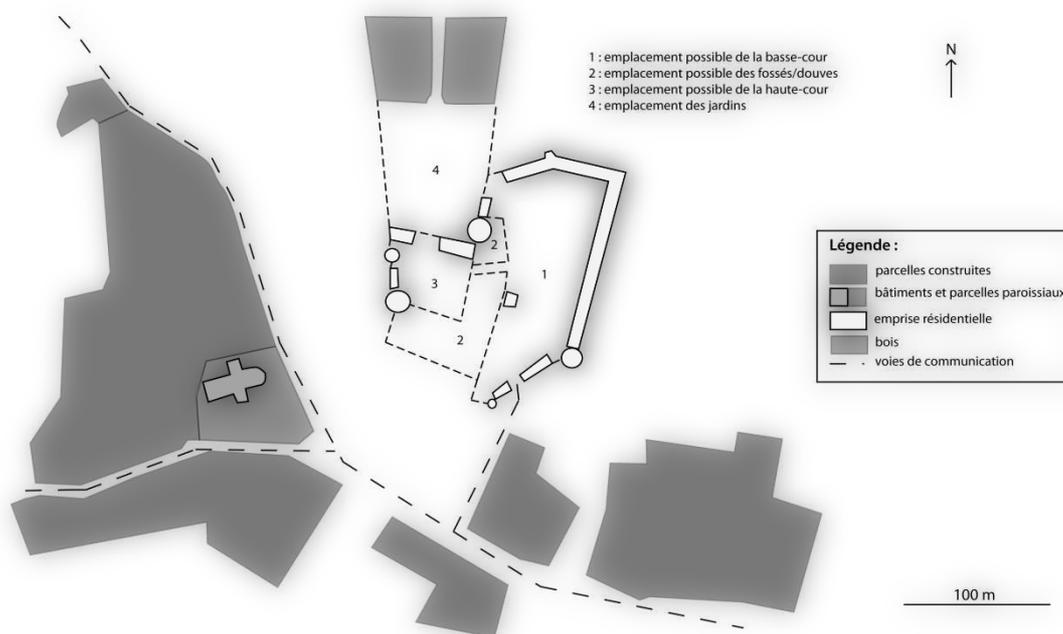


Fig. 22. Configuration du site de Longvilliers. (plan V. Leman)

⁵¹. R. RODIERE, *Épigraphie du département du Pas-de-Calais*, tome 6, fascicule 6, Laval, 1929.

⁵². V. LEMAN, « Les armoiries monumentales des Créquy au château de Fressin », *BHHP* n° 76, Fauquembergues, CHHP 2010, p. 33 à 40.

⁵³. V. LEMAN, *Les seigneurs de Créquy...op. cit.*, p. 52 à 54 ; W. DE CLERCQ, J. DEMOLYN, J. HAEMERS, « Vivre noblement : material culture and elite identity in Late Medieval Flanders », *Journal of Interdisciplinary History*, XXXVIII : 1, Cambridge, 2007.

Si l'étude des sources à notre disposition ne permet pas toujours d'être aussi bien renseigné, la topographie se révèle d'un intérêt non négligeable pour émettre un certain nombre d'hypothèses. Ainsi, pour Créquy, l'emplacement de la motte est parfaitement connu grâce au plan de G. Lefranc et F. Perreau et à la gouache de Croÿ. Cependant, la configuration actuelle du terrain ainsi que des lignes de crêtes visibles sur le cadastre du XIXe siècle peuvent laisser suggérer l'hypothèse d'une basse-cour englobant l'église et peut-être même un tronçon de la route, permettant ainsi de tirer des revenus de péage⁵⁴. Pour autant, cette possibilité reste à vérifier. Quelques résidences du corpus n'offrent pas de cloisonnement visible. Il en va ainsi pour la résidence de Torcy, qui est une simple tour, vraisemblablement située au sommet d'une motte, si l'on en croit la gouache de Croÿ. Dans sa structuration, la résidence de Recques-sur-Course, telle qu'elle est décrite dans les textes et telle qu'elle se laisse deviner sur le terrain, devait être très similaire. De même, le logis linéaire de Douriez n'indique pas de claire distinction d'espaces, même s'il apparaît évident que la spécialisation des locaux devait être de mise. Les textes du milieu du XVIIe siècle décrivant la mise en défense de la résidence de Dominois laissent entendre que la maison seigneuriale côtoyait les écuries, étables, granges, bergerie, pigeonnier et autres houblonnières. Même si l'auteur mentionne une « basse-court », il ne semble pas qu'il y ait de séparation nette et physiquement matérialisée entre les deux espaces. Si les mottes de Sains et de Canlers marquent clairement le paysage, la présence d'une basse-cour associée est quant à elle invérifiable en l'état actuel des connaissances. Il est d'un intérêt crucial de souligner ici que l'absence de cloisonnement entre un espace noble et un pôle économique concorde avec une forme résidentielle de plus petite taille et sans flanquement, alors que les résidences présentant un cloisonnement offrent systématiquement des flanquements et une taille plus massive. Cela va d'ailleurs de pair avec un statut social différent des résidents, puisque ces demeures sont presque toujours concédées en fief à un puiné du lignage.

Les données concernant les intérieurs des demeures des Créquy sont vraisemblablement les plus difficiles à acquérir. A ce titre, les inventaires après décès sont les documents qui nous renseignent le mieux, puisque nous pouvons suivre la progression des inventaristes pièce après pièce, donnant ainsi une idée de leur positionnement dans l'espace résidentiel. Un inventaire a ainsi été réalisé à Fressin après le décès de Jean VI de Créquy en 1515, comme nous l'apprend P. Tierny⁵⁵. Cependant, ce dernier ne s'intéressant qu'aux titres de noblesse ne publie qu'en partie le document qui faisait alors partie de la collection privée de l'abbé Favret, éminent préhistorien d'Épernay, grand amateur de documents anciens. L'article de P. Tierny permet de prendre connaissance d'un certain nombre d'éléments concernant l'organisation du logis du château de Fressin sans pour autant être aussi précis que si nous avions le document original en notre possession. Six espaces sont mentionnés dans les bribes de texte retenus par l'érudite : il s'agit tout d'abord d'un comptoir⁵⁶ qui se trouve près de la grande salle. Vient ensuite la « grant chambre » qui communique à la « chambre desseure la porte » par une « allée ». Et enfin, la « librairie ». Il reste cependant impossible de dire comment la communication se fait entre la grande salle et les chambres, et entre ces dernières et la librairie. Concernant le château de Longvilliers, nous ne possédons pas d'inventaire après décès contemporain des Créquy, mais d'un de leur successeur, François de Belleval, décédé en 1602⁵⁷. Nous observons ainsi d'après les descriptions un corps de logis en U faisant face à la l'entrée encadrée par deux tours. L'aile nord, avec sa vieille cuisine, ses caves et celliers est vraisemblablement une aile de service, et plus précisément de stockage. La résidence du seigneur se trouve donc dans les ailes ouest et sud. Le rez-de-chaussée est réservé à la réception, avec la grande pièce publique qu'est la grande salle basse, et la cuisine et l'office dans l'aile sud. Le premier étage est, à proprement parler, le lieu de vie des seigneurs de Longvilliers avec une succession de chambres, de cabinets et de garde-robes. On notera que, comme cela devait être le cas également à Fressin, la « chambre de Monsieur » est en communication avec la grande salle haute. De l'étude de l'organisation spatiale de ces trois résidences des Créquy ressort un certain nombre de caractéristiques. Il s'agit tout d'abord de la proximité entre la grande salle de réception et

⁵⁴. G. LEFRANC, F. PERREAU, *op. cit.*, *passim*.

⁵⁵. P. TIERNY, *op. cit.*

⁵⁶. La définition pose problème. En effet, dans le dictionnaire GODEFROY (p. 215), le terme désigne des jetons de comptage, et non un espace. D'après son ameublement (cf. II-C-1), on peut émettre l'hypothèse qu'il s'agissait d'une annexe de la grande salle, servant de débarras.

⁵⁷. R. RODIERE, *Le Pays de Montreuil*, Bouhet, 2003, p. 298-299 ; M. CHAMPAGNE, *op. cit.*, p. 33-34.

la chambre du seigneur, qui est un phénomène commun, bien connu des médiévistes, qu'ils soient archéologues ou historiens⁵⁸, sous la dualité de termes *aula* – *camera*. Il faut y ajouter la « librairie » (au début du XVIe siècle), à laquelle succèdent les « cabinets » (début du XVIIe siècle). Des comparaisons avec d'autres résidences d'une noblesse de même rang seraient ici les bienvenues, afin d'essayer de savoir s'il s'agit d'un phénomène commun à ces époques ou si les Créquy sont une famille particulièrement lettrée, comme tend à le confirmer l'étude de M. GIL, au moins pour le XVe siècle⁵⁹. Si l'*aula* et la *camera* sont bel et bien présentes dans les logis étudiés, il faut souligner en revanche l'absence de la *capella*, qui est souvent le troisième élément associé. Ce phénomène s'explique peut-être par la constante proximité entre le château et l'église du village, ainsi que cela a été vu plus haut. On sait qu'à Fressin, les seigneurs de Créquy avaient leur propre chapelle au nord du chœur de l'église du village, où Jean IV et son épouse Jeanne de Roye se sont d'ailleurs fait inhumer. Il ne faut pas exclure cependant l'existence d'oratoires légers au sein des résidences, même si aucun élément de la documentation, dans son état actuel, n'y fait référence ; hormis peut-être le testament de Jean V de Créquy⁶⁰ qui mentionne Raoul le Fèvre et Jean Fremin, en tant que chapelains du château de Fressin.

Résidences, pouvoirs et politique

Comme nous le savons, le Haut-Pays d'Artois est le berceau de la famille de Créquy, et il est, de ce fait, un espace particulièrement bien maîtrisé et contrôlé. Ainsi, on constate que les constructions de résidences par le lignage se font exclusivement au sein de cet espace. En Picardie, les Créquy préfèrent utiliser l'achat ou l'héritage matrimonial afin d'acquérir des résidences. La chronologie des procédés d'acquisition (fig. 22) illustre l'évolution de l'emprise sociopolitique de la famille. On observe ainsi que les constructions se font essentiellement au XIIe et XIIIe siècle (la construction de Fressin au milieu du XVe est donc un cas particulier, qui met en relief son intérêt). L'achat est le mode d'acquisition privilégié au XVe siècle, période où les Créquy possèdent le plus de liquidités et peuvent se permettre de cibler leurs acquisitions. Enfin, l'utilisation des héritages matrimoniaux, qui s'accroît entre le XIVe et le XVIe siècle, est sans doute l'illustration d'une perte progressive de puissance de la part de la famille, qui s'en remet alors de plus en plus aux contingences d'alliances matrimoniales avec d'autres lignages (fig. 23).

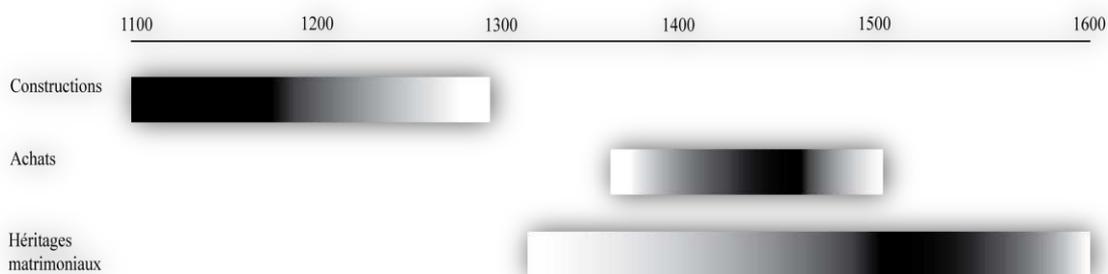


Fig. 22. Chronologie de l'acquisition des résidences des Créquy (V. Leman)

⁵⁸. P. ARIES, G. DUBY (dir.), *Histoire de la vie privée*, tome 2, Paris, 1999 [1^{ère} édition : 1985], p. 67 et sq ; E. SIROT, *op. cit.*, p. 141-142.

⁵⁹. M. GIL, « Le mécénat littéraire de Jean V de Créquy, conseiller et chambellan de Philippe Le Bon », *Enlalie*, n° 1, 1998, p. 69 à 95.

⁶⁰. BnF, Arsenal, ms 5067.

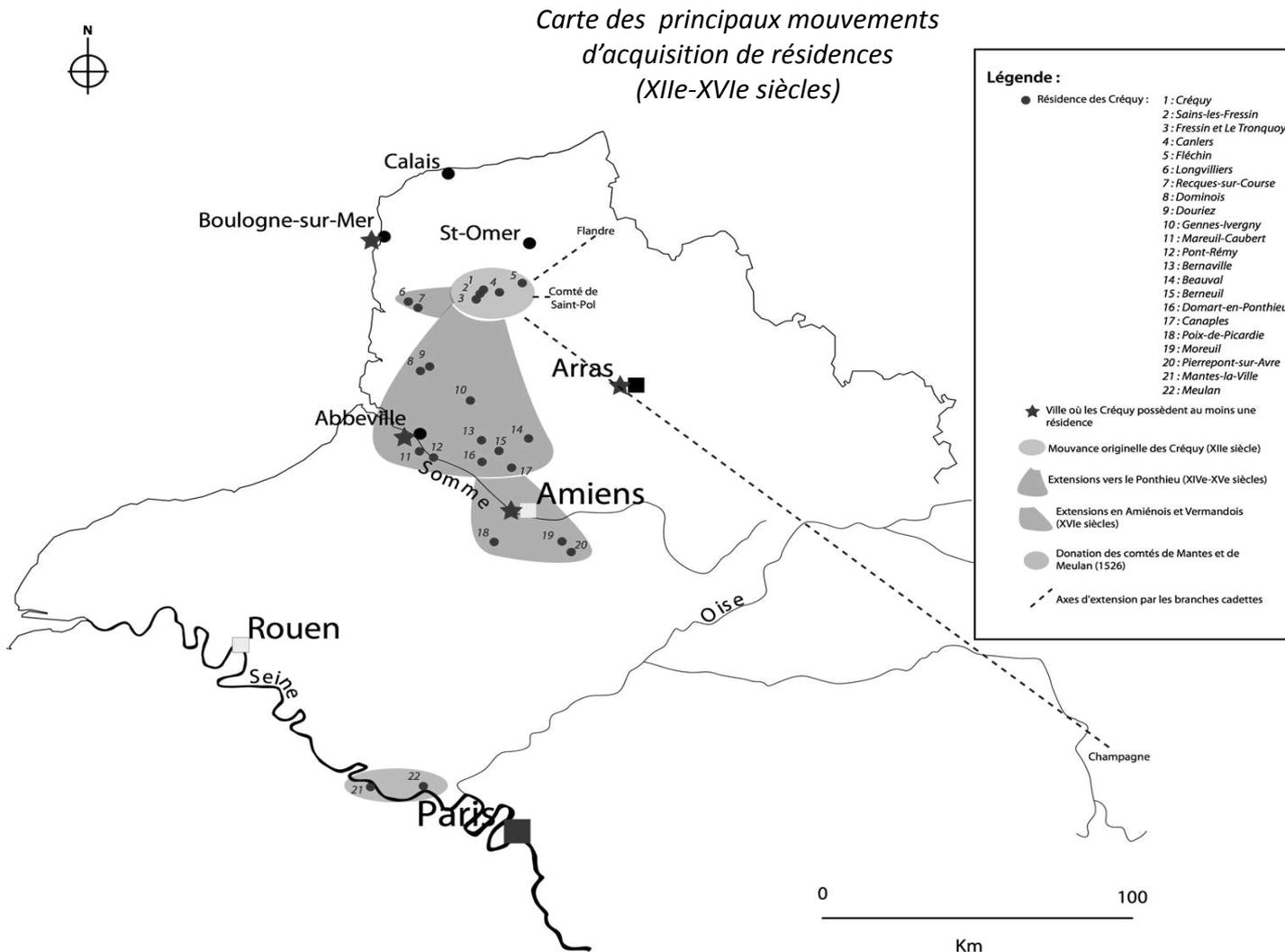


Fig. 23. Résidences des Créquy (Carte V. Leman)

Entité	Localité résidentielle	Exercice du Ban (O/N)	Distance à l'église (m)	A proximité/ à l'écart des habitations	Démographie au XV ^e siècle (en feux)
Pays de Créquy	Canlers	N	220	A l'écart	60
	Créquy	O	50	A proximité	99
	Fléchin	N	40	A proximité	26
	Fressin	O	520	A proximité	234
	Sains	N	100	A proximité	57
	Le Tronquoy (Fressin)	N	500	A proximité	-
	Torcy	N	530	A proximité	*
Châtellenie de Longvilliers	Longvilliers	O	80	A proximité	60
	Recques-sur-Course	N	260	A proximité	-
Comté de Ponthieu	Bernaville	-	-	A proximité	-
	Berneuil	-	-	-	-
	Canaples	-	50	A proximité	-
	Domart	O	0	A proximité	-
	Douriez	N	150	A proximité	88
	Mareuil	N	80	A proximité	105
	Pont-Rémy	O	200	A proximité	96
Amiénois, Doullennais, Santerre	Beauval	O	80	A proximité	-
	Moreuil	O	320	A l'écart	-
	Pierrepont-sur-Avre	O	40	A proximité	-
	Poix-de-Picardie	O	60	A l'écart	-

Distance à l'église moyenne pour les résidences où s'exerce le ban :	163,8	Distance à l'église moyenne pour les résidences où ne s'exerce pas le ban :	214,4
Démographie moyenne pour les résidences où s'exerce le ban :	122,3	Démographie moyenne pour les résidences où ne s'exerce pas le ban :	56,0

Fig. 24. Types de résidences des Créquy (tab. V. Leman)

L'attention que semblent porter les Créquy à la bonne gestion de leur réseau résidentiel s'explique peut-être par le fait que ces demeures sont des lieux de concentration des pouvoirs. L'observation de la démographie des villes et villages où l'on peut relever la présence d'une résidence des Créquy (**fig. 24**) montre qu'il s'agit essentiellement de grosses agglomérations, avec une moyenne de 89 feux (soit 356 à 445 habitants, si l'on considère qu'un feu est composé de 4 à 5 personnes), mais qui présente de fortes variations. Ainsi, on peut relever 26 feux (104 à 130 personnes) à Fléchin en 1469⁶¹, ce qui est peu en comparaison de la moyenne de 56 feux (224 à 280 habitants) des villages artésiens, et bien loin des 234 feux (936 à 1170 habitants) répertoriés à Fressin, qui offre, à cette date, la population la plus nombreuse des possessions des Créquy, rivalisant avec des chefs-lieux très importants tels que Lens et Bapaume, et dépassant même Théroouanne et Saint-Pol⁶² ! Les variations semblent extrêmement fortes également, si l'on tient compte de l'exercice du droit de ban : ainsi, pour les résidences où l'exercice du ban est attesté la moyenne démographique est d'environ 122 feux (488 à 610 habitants), tandis que cette moyenne chute à 56 feux pour les autres résidences, bénéficiant de pouvoirs moins étendus. Le cumul des pouvoirs banaux par le seigneur, fixés au moyen d'une résidence, semble être un vecteur de l'attraction et du contrôle de la population, de la même manière qu'aujourd'hui encore il y a adéquation entre chefs-lieux administratifs et pôles démographiques. Ces premières constatations induisent, en outre, un contrôle économique fixé au sein des résidences des Créquy. La population est, en effet, à la fois source de revenus domaniaux et également vecteur de dynamisme artisanal et commercial, ce qui permet aux seigneurs de tirer de substantifiques profits fiscaux. C'est vraisemblablement de cette façon qu'il faut expliquer la présence quasi systématique, des résidences des Créquy à proximité d'axes de communication, fluviaux et viaires, et en particulier des points de passage nord-sud transfrontaliers à l'Angleterre, la Bourgogne (puis les Pays-Bas espagnols) et la France, car c'est bien à la confluence de ces trois grands ensembles géopolitiques que se situent les possessions du lignage (**fig. 23**). Ce fait est d'ailleurs illustré par les autorisations royales d'instaurer des foires et marchés à Pont-Rémy⁶³, Fressin⁶⁴ et Marquise⁶⁵, autorisations justifiées à chaque fois par le dynamisme économique des agglomérations concernées, comme par exemple à Fressin, où semble prospérer une forte communauté de drapiers à la fin du XVe siècle. D'une manière que l'on pourrait juger identique, la multiplication des résidences urbaines à partir du XVe siècle semble correspondre aux déplacements de l'exercice de certains pouvoirs, qui se lient progressivement à l'espace urbain. C'est le cas de la fonction de gouverneur du Boulonnais qui explique la maison de François de Créquy à Boulogne⁶⁶, ou de la proximité nécessaire avec les pouvoirs laïcs (chefs-lieux de baillages ou de sénéchaussées) ou épiscopaux (Amiens). De plus en plus également, en lien avec la mise en place du système de cour autour de la personne du roi, les Créquy se pourvoient de résidences en Ile-de-France⁶⁷ et d'hôtels parisiens⁶⁸. Enfin, les résidences des Créquy sont situées dans une région fortement marquée par les dévastations et les ruines des combats de la Guerre Cent Ans⁶⁹, auxquelles font suite les conflits frontaliers des XVIe et XVIIe siècles, entre le royaume d'Angleterre, détenteur de Calais depuis 1347, de l'Espagne, de laquelle dépendent les anciennes provinces bourguignonnes, et le royaume de France. Il est difficile de juger de l'intérêt militaire des résidences des Créquy dans ce contexte de guerre quasi permanente, que ce soit à partir des textes ou des maigres indices archéologiques actuellement connus. Nous avons vu précédemment qu'autant les sites que les situations de ces demeures semblent peu propices à faire penser d'elles qu'elles soient conçues comme de véritables forteresses. Cependant, les chroniques et la documentation, d'archives autant qu'archéologique en ce qui concerne Fressin notamment, indiquent de fréquents épisodes guerriers au sein de ces résidences. Ainsi, Sains et Fressin doivent, au sortir de la guerre de Cent Ans, affronter les affres du conflit franco-bourguignon, comme s'en

⁶¹ A. BOCQUET, *op. cit.*, p. 108.

⁶² *Idem*, p. 181.

⁶³ Arch. Nat., JJ 199.

⁶⁴ Arch. Nat., JJ 207, n° 32.

⁶⁵ Arch. Nat., JJ 213, n° 76.

⁶⁶ *Épigraphie du département du Pas-de-Calais, op. cit.*, s.t. « Douriez », p. 1254 et sq.

⁶⁷ C'est le cas de Mantes et de Meulan, donnés par François I^{er} à Jean VIII et à son épouse en 1526. Cf. Arch. Nat., P 2034, p. 1193 et 1198, et P 2536, f° 53.

⁶⁸ N. COURTIN, *op. cit.*

⁶⁹ R. JAMINON-BOINET, *op. cit.*, en particulier tome II.

fait l'écho l'aveu et dénombrement de 1474 au cours duquel Jean VI de Créquy mentionne des dépenses importantes, de l'ordre de 600 l. par an, pour assurer l'entretien des fortifications et les provisions d'artillerie nécessaires à la défense des trois résidences⁷⁰. Le stationnement de mercenaires à la solde du roi de France, au cours du règne de François I^{er}, laisse également présager un rôle non négligeable au cours des conflits franco-britannico-impériaux du XVI^e siècle⁷¹. Encore, au beau milieu du XVII^e siècle, la résidence de Dominois est fortifiée « *pour éviter aux passages des coureurs* ». Dans la plupart des cas toutefois, les structures castrales des Créquy sont utilisées comme repaire de brigandage, pourvu d'une simple garnison, et semblent être le but de « coups de main » menés par des troupes réduites. La maîtrise et la stratégie cohérente du domaine militaire apparaît alors plus comme l'activité des pouvoirs centraux, et peut donc être considéré comme un critère discriminant entre les princes ou les rois, et l'aristocratie locale, dont font partie les Créquy. La preuve en est que ces résidences sont systématiquement prises et reprises par des armées royales (ou ducales lors du conflit franco-bourguignon) sans lien particulier avec les Créquy.

Le premier document qui laisse supposer l'existence de plusieurs lieux de l'exercice du pouvoir seigneurial date de février 1237 et concerne la mouvance originelle⁷². Il s'agit d'un accord entre Guillaume, châtelain de Saint-Omer et Philippe de Créquy, chevalier, concernant une convention passée entre l'abbaye Saint-Jean-au-Mont de Théroouanne et Baudouin de Fressin, concernant les impôts des terres de Sains, Fressin et Planques. Or, il semble plus que probable qu'il s'agisse du fils de Philippe de Créquy, le futur Baudouin IV, sire de Créquy, Fressin, Beaurain et autres lieux. Dès le XIII^e siècle, il semblerait donc y avoir une multipolarité de la seigneurie entre Créquy et Fressin. Cet état de fait pourrait se faire l'écho de l'existence de deux résidences : l'une à Créquy, demeure du chef de famille et chef-lieu administratif ; la seconde à Fressin, dont la gestion serait déléguée au futur dépositaire du titre familial. D'une manière similaire, Jean V semble faire bénéficier son fils Jacques de l'achat de la seigneurie de Pont-Rémy, qui revient, après son décès, à son frère François, déjà sire de Douriez, également achetée par Jean V en 1437⁷³, et qui avait été, dans un premier temps, confiée à Raoul, que l'on retrouve aussi parfois dans les sources sous le nom de Raoulquin⁷⁴. Jean VIII, quant à lui, tient à son titre de M. de Canaples⁷⁵, en raison, si l'on en croit les analyses de L. Groue, du fait que son père lui avait confié la seigneurie de son vivant, et que l'attache ainsi nouée se perpétua tout au long de sa vie. Il est fort possible qu'à cette date, marquée par l'abandon progressif des terres artésiennes, l'aîné n'assure plus la gestion de Fressin, comme c'était le cas au moins au début du XIII^e siècle, mais de Canaples. Charles de Créquy, frère de Jean VIII, s'est, quant à lui, vu assigner les seigneuries de Beauval et de Moreuil, qui firent retour au chef de famille, suite à son décès sans descendance⁷⁶. Il apparaît que la démultiplication des lieux de pouvoir offre au moins deux avantages dans le cas de la famille de Créquy : le premier est de permettre à l'aîné, successeur potentiel du lignage, de s'initier en pratique à la gestion d'une seigneurie, afin qu'il soit apte à bien gouverner l'héritage paternel lorsque son tour viendra ; le second est d'assurer une présence seigneuriale physique en la personne du fils, aîné ou puîné, du détenteur des droits, lui évitant ainsi des déplacements trop fréquents, par la délégation de ses pouvoirs, à des personnes de confiance qui assurent ainsi une gestion de proximité et conforme aux besoins du lignage. On remarque également que les fils sont souvent placés, au moins à partir du XV^e siècle, à la tête de seigneuries récemment acquises, tel que Douriez et Pont-Rémy pour l'aîné de Jean V, ou Beauval et Moreuil pour Charles, fils puîné de Jean VII. Ainsi, si le chef de famille est bien entendu le point focal de l'emprise sociopolitique du lignage, il ne faut pas négliger le rôle joué par ses frères et sa descendance, afin d'assurer la pérennité et la cohésion de cette emprise, qui s'appuie bien évidemment sur les résidences mises à leur disposition.

⁷⁰ Arch. dép. Nord, B 17169.

⁷¹ « Audit Martin de Troyes, 4,437 livres pour la solde d'un mois de sept cents hommes de guerre aventuriers en garnison, savoir à Montreuil, trois cents, à Théroouanne, deux cents, au château de Fressin, deux cents » dans P. MARICHAL, *Catalogue des actes de François 1^{er}*, t. 8, Paris, 1887-1908, p. 14.

⁷² BnF, *Hozières*, 112.

⁷³ Arch. dép. du Nord, B 20054, n° 20051.

⁷⁴ Arch. Nat., X1 c 167, n° 14.

⁷⁵ Arch. Nat., P 2034, p. 1193 et 1198 ; Arch. Nat., P 2536, f° 53.

⁷⁶ C.A. FROMENTIN, *op. cit.*, p. 45.

La mise en relation de l'évolution du réseau des résidences et des rapports de la famille aux pouvoirs centraux, bourguignons d'abord, puis français, semblent clairement indiquer des influences sur les choix du chef de famille en matière de politique résidentielle. Jean IV avait déjà initié un rapprochement avec les ducs Valois de Bourgogne, comme le montre par exemple le repas pris par Philippe Le Hardi à Sains en 1389. Mais le phénomène est fortement amplifié par Jean V, qui gravite toute sa vie dans l'orbite de la cour ducale. Faut-il rappeler que celui-ci fut tout à la fois chambellan de Philippe Le Bon, diplomate, et capitaine pendant la Guerre de Cent Ans ? Il fut également le promoteur d'un mécénat très conséquent qui contribua à l'éclat littéraire des Etats Bourguignons du XVe siècle⁷⁷. La construction, ou peut-être la reconstruction, d'une vaste demeure à Fressin illustre ce lien très étroit entretenu avec les ducs Philippe Le Bon puis, dans une moindre mesure, Charles Le Téméraire, qui tenaient leur cour à Hesdin (au moins en ce qui concerne Philippe Le Bon, car avec son fils, le centre de gravité du pouvoir bourguignon a tendance à se déplacer vers les provinces néerlandophones⁷⁸). Le mouvement d'extension de l'emprise socio-politique des Créquy vers le Ponthieu, à partir du milieu du XVe siècle, s'inscrit sans doute dans cette même dynamique. A cette époque en effet, le Ponthieu est sous influence bourguignonne tout en étant à la frontière avec le royaume de France, et l'on comprend à ce titre tout l'intérêt qu'avaient les ducs Valois à autoriser, et éventuellement favoriser, l'installation de lignages fidèles dans ces contrées. Cette nécessité est d'ailleurs renforcée par le fait que ces territoires devinrent le principal *casus belli* des affrontements opposant Charles Le Téméraire et Louis XI⁷⁹. Néanmoins, de tels phénomènes d'encouragement à l'installation de lignages fidèles de la part des pouvoirs centraux demandent à être étudiés plus en profondeur. La politique matrimoniale de la famille de Créquy est d'ailleurs très révélatrice du basculement des allégeances du lignage. Avant le règne de Jean VI, les sires de Créquy prennent ainsi épouse dans les contrées septentrionales du royaume, et picardes plus particulièrement. Ainsi de Jean II qui s'unit à Jeanne de Picquigny (de la famille des vidames d'Amiens) au début du XIVe siècle. Jean III épouse quant à lui Jeanne de Haverskerque, riche héritière flamande, et Jean IV Jeanne de Roye, une picarde de nouveau. Jean V se marie à Louise de la Tour d'Auvergne, fille du comte de Boulogne et d'Auvergne, après le décès de sa première épouse, Marguerite de Bours, issue de la noblesse artésienne également. Le glissement de l'allégeance au profit du roi de France semble s'opérer au cours du règne de Jean VI. En effet, dans un premier temps, sans doute sous l'égide de son père, on le retrouve comme échanson à la cour des ducs de Bourgogne⁸⁰, et époux de Françoise de Rubempré⁸¹, issue d'un lignage farouchement pro-bourguignon. A la mort de celle-ci, il épouse Marie d'Amboise, dame de Ricey, fille de Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont, de Sagonne et de Meillant, et de Catherine de Chauvigny, veuve de Robert de Sarrebruck, comte de Braine, comme l'atteste leur contrat de mariage de 1505, mentionné dans l'inventaire étudié par P. Tierny⁸², et s'inscrit alors dans une politique de rapprochement avec le royaume de France. A sa suite, Jean VII épouse Jossine de Soissons, dont la famille est récompensée pour sa fidélité envers Louis XI par la donation des biens confisqués aux Craon, fidèles des ducs de Bourgogne. Quel acte plus éminemment politique pour désavouer ses anciennes allégeances que celui-ci ? Les successeurs de Jean VI, tout au long du XVIe puis du XVIIe siècle ne cessent, d'ailleurs, d'occuper des fonctions de plus en plus importantes au service des rois de France. Ce basculement progressif s'explique sans doute par la reprise en main des villes sur Somme et de la frontière nord du royaume, auparavant sous influence bourguignonne, par la politique belliqueuse de Louis XI. Ainsi, dès 1463, Louis XI autorise des foires et un marché hebdomadaire à Pont-Rémy⁸³. Un document similaire concerne Fressin en 1481⁸⁴, signe qu'en moins de 20 ans, le roi de France est parvenu à asseoir sa domination sur l'espace où les Créquy accumulent l'essentiel de leur patrimoine. Il leur a donc vraisemblablement fallu s'accommoder de la nouvelle donne politique et composer avec le vainqueur afin de s'éviter les désagréments d'une

⁷⁷. M. GIL, *op. cit.*, *passim*.

⁷⁸. H. DUBOIS, *Charles Le Téméraire*, Paris, 2004.

⁷⁹. *Idem*.

⁸⁰. Arch. dép. du Nord, B 2074.

⁸¹. C.A. FROMENTIN, *op. cit.*, p. 44.

⁸². P. TIERNY, *op. cit.*, p. 434.

⁸³. Arch. Nat., JJ 199.

⁸⁴. Arch. Nat., JJ 207, n° 32.

confiscation, à la manière de celle qui frappa la famille de Craon qui avait décidé de rester bourguignonne contre vents et marées. Au final, il faudrait constater une déprise de la famille de Créquy dans l'exercice du pouvoir public. Si l'exercice du pouvoir par Jean V apparaît comme un âge d'or du lignage, vécu au côté des ducs de Bourgogne, le XVIe siècle semble beaucoup moins favorable. Le phénomène s'observe en particulier dans les modes d'acquisition des résidences : au XVIe siècle, les Créquy s'en remettent aux aléas des héritages matrimoniaux, tandis qu'auparavant les constructions et les achats de résidences témoignaient d'un véritable choix de leur part. Peut-être peut-on y voir un symptôme de l'accroissement du pouvoir royal, dont on sait que le XVIIe siècle verra l'apogée avec le règne de Louis XIV ?

L'étude des résidences des Créquy dans le Haut-Pays d'Artois offre une illustration de l'importance de la famille dans ce secteur. Leur présence s'affirme dans la pierre et par la polarisation du paysage et de l'espace villageois au moyen de la structure castrale. Pendant trois siècles, du XIIIe au XVe siècle, le Haut-Pays est le secteur largement privilégié par les Créquy, comme en témoigne par exemple la construction du puissant château de Fressin au beau milieu du XVe siècle. Néanmoins, dès le XIVe siècle, la Picardie acquiert une place croissante dans les stratégies matrimoniales mises en œuvre par le lignage, jusqu'à devenir un secteur privilégié à partir des premières années du XVIe siècle, moment où l'on observe un basculement de l'allégeance des Créquy en faveur des rois de France. Dans leurs formes, les résidences des Créquy adoptent presque systématiquement (hormis dans le cas des résidences urbaines) le modèle du château sur motte, valable aussi bien au XIIIe (Créquy), au XVe (Fressin), mais encore également au XVIIIe siècle (Poix-de-Picardie). Il s'agit là d'un phénomène étonnant qui invite à revoir la chronologie de l'évolution de l'architecture castrale ; en effet, jusqu'à présent les castellologues se sont penchés sur les cas des résidences des rois, des princes ou des grands barons uniquement, or l'analyse des résidences d'une noblesse d'un rang moindre entraîne une remise en cause des modélisations typo-chronologiques établies. Des études de ce type devraient être multipliées, à l'avenir, pour corroborer, nuancer ou contredire ces observations. Ce sont ainsi de nouvelles perspectives de recherches qui s'ouvrent aux médiévistes.